ABLE
Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 24 Chemin de Beauregard, 28260, SOREL MOUSSEL
RCS 982 202 707 CHARTRES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 septembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le 19 septembre 2025,
A quinze heures, au siège social,

La société ABLE HOLDING, associée unique de la Société ABLE, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros, ayant son siège social situé 24 Chemin de Beauregard, 28260 SOREL MOUSSEL, immatriculée sous le numéro 982 202 707 RCS CHARTRES,

En présence de BRIDAULT Franck, Président non associé,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation d'une opération d'apport de titres ;
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social ;
- Mise à jour corrélative des statuts ;
- Changement de Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu le Président,

CONSTATE qu'aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19 septembre 2025, Monsieur BRIDAULT Franck a fait apport à la société ABLE HOLDING (« la société bénéficiaire »), société à responsabilité limitée au capital de 177 000 euros, ayant son siège social situé 24 Chemin de Beauregard immatriculée sous le numéro 991 489 030 RCS CHARTRES, des 1 000 actions qu'il détenait au sein de la Société,

CONSTATE en conséquence que l'article 7 des statuts se trouve modifié ainsi qu'il suit :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL (Nouvelle rédaction)

"Le capital social est fixé à la somme de mille euros.

Il est divisé en 1000 action(s) de 1 euro(s) chacune, numérotée(s) de 1 à 1000, attribuée(s) en totalité à la société ABLE HOLDING, associée unique.

L'associée déclare que les actions ainsi créées sont souscrites en totalité et libérées comme indiqué ci-dessus.

Toutes les actions sont de la même catégorie".

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société, pour les fixer au 1er janvier et 31 décembre.

En conséquence, l'exercice social en cours a commencé à courir à compter de l'immatriculation de la Société pour se terminer le 31 décembre 2025.

En conséquence, l'associé décide de modifier l'article 26 des statuts, dont la rédaction sera désormais la suivante :

Article 26 - EXERCICE SOCIAL (Nouvelle rédaction)

"L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année"

Par exception, le premier exercice social sera clos le 31 décembre 2025".

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur BRIDAULT Franck en sa qualité de Président, à compter de ce jour, et décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

ABLE HOLDING
Société à responsabilité limitée
Au capital de 177 000 euros
Ayant son siège social situé 24 Chemin de Beauregard
Immatriculée sous le numéro 991 489 030 RCS CHARTRES

La société ABLE HOLDING exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur BRIDAULT Franck, au nom et pour le compte de la société ABLE HOLDING qu'il représente, déclare accepter le mandat de Président qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire ce mandat.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique, et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Société ABLE HOLDING
Représentée par Monsieur BRIDAULT Franck,
Gérant

